Image not found or type unknown

Prescription acquisitive

Par **DkS**, le **04/09/2020** à **13:56**

Bonjour, propriétaire d'un appartement parisien depuis 1997 qui formait il y a plus de 40 ans 2 petits appartments(toujours 2 lots dans les plans fournis par le syndic), le couloir de 3 mètres carré à été annexé par des anciens propriétaires et me l'ont vendu dans l état sans métrages précis (avant loi carrez), seul note du notaire sur l'acte (à noter que les 2 lots sont réunis et forment un seul logement).

Ma question est simple, puis-je prétendre à l'usucapion du couloir qui est une partie commune (dont j ai eu la jouissance exclusive pendant 23 ans sans le savoir)

Merci d'avance pour vos votre réponse.

Par **youris**, le **04/09/2020** à **14:09**

bonjour,

vous pouvez prétendre à la propriété de ce couloir dont vous avez la possession (avec votre vendeur) depuis plus de 30 ans.

voir ce lien : https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/action-usucapion-reconnaissance-propriete-immobiliere-17070.htm

il vous faudra demander une modification de l'état descriptif de division et des tantièmes à vos frais.

salutations

Par **youris**, le **05/09/2020** à **14:44**

le problème se posera sans doute à la revente de cet appartement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés